

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à diverses associations à caractère environnemental au titre de l'année 2022

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 2 projets de délibération
- 1 projet de convention

La Ville soutient les projets des associations du secteur de l'environnement dont l'action amplifie la politique communale sur les thématiques environnementales en faveur desquelles elle est engagée. Pour l'année 2022, un montant de 5 850 000 francs CFP est inscrit au budget de la Ville.

Les projets proposés procèdent de la transition écologique et concourent au renforcement de la biodiversité nouméenne, notamment par la restauration participative de la forêt sèche. Ils concernent également la poursuite des opérations récurrentes de suivi de la qualité de l'air par l'association Scal'air que la Ville soutient depuis sa création.

Une liste récapitulative des demandes est présentée dans le tableau ci-annexé.

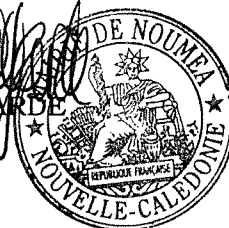
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions à trois associations pour un montant total de 5 150 000 de francs CFP.

Tel est l'objet des deux projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 2 décembre 2022

Le maire,

Sonia LAGARDE



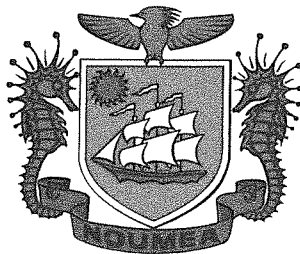
DEMANDES DE SUBVENTION A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL RETENUES

Budget annuel subvention 2022 : 5 850 000 francs CFP
Proposition d'attribution : 5 150 000 francs CFP
Disponible après proposition : 700 000 francs CFP

DEMANDEUR	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2021	MONTANT PROPOSE EN 2022
Forêt sèche du Mont-Vénus	2018	Pour la restauration de la forêt sèche du Mont Vénus (entretien, plantation d'arbres et aménagement de cheminements piétons).	250 000 francs CFP	1 800 000 francs CFP	PS : 1,56 MF obtenus en 2021 dans le cadre de l'appel à projets pour la plantation de 1710 arbres sur 3 ans. Financements privés sollicités	150 000 francs CFP	100 000 francs CFP
Mocamana, l'esprit nature	2005	Pour le projet « Ouen-Toro pour tous » (amélioration de la signalétique, accessibilité aux personnes en situation de handicap, valorisation de la biodiversité).	500 000 francs CFP	46 781 516 francs CFP	PS : 23 160 000 francs CFP	250 000 francs CFP	100 000 francs CFP
Scal'air	2004	Pour contribuer à sa mission de surveillance de la qualité de l'air et à ses actions de prévention.	6 000 000 francs CFP	95 745 000 francs CFP	GNC : 9 500 000 francs ; province Sud : 5 000 000 francs ; SLN : 38 000 000 francs ; Société Prony Ressources NC 35 300 000 francs ; Enercal : 50 000 francs ; EEC : 50 000 francs	5 100 000 francs CFP	4 950 000 francs CFP
TOTALUX							5 150 000 CFP

DEMANDE DE SUBVENTION A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL NON RETENUE

DEMANDEUR	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCUS EN 2021	MONTANT PROPOSE EN 2022	OBSERVATIONS
Droit au vélo	2014	Pour la réalisation d'opérations de sensibilisation au bénéfice de la pratique du vélo	750 000 francs CFP	750 000 francs CFP	6 647 465 francs CFP	Etat : 2 052 506 francs CFP ; Province Sud : 1 050 000 francs CFP ; Ville de Dumbéa : 220 000 francs CFP ; Organismes sociaux : 850 000 francs CFP ; Autres établissements publics : 1 640 000 francs CFP	0 francs CFP	La Ville contribue d'une autre manière au fonctionnement de l'association Droit au vélo (prestations avec la DPV dans les quartiers et Maison de la Biodiversité).



VILLE DE NOUMEA

1345

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 22 décembre à dix-sept heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
16.12.2022

DATE D'AFFICHAGE
16.12.2022

Mme	Sonia LAGARDE	M.	Marc LE LEIZOUR
M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
Mme	Chantal BOUYE	Mme	Kimberley BARONI
M.	Patrick GUILLON	M.	Christophe DELIERE
Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Michel DESMEUZES
M.	Tristan DERYCKE	Mme	Christine BELLET
M.	Warren NAXUE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
Mme	Pascale SERVENT	M.	Claude CHARLOT
M.	Michel FONGUE	Mme	Muriel GERMAIN
Mme	Janine BAJON	Mme	Christiane SARIDJAN
Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Magali MANUOHALALO
Mme	Naïa WATEOU	Mme	Veylma FALAE
Mme	Valérie LAROQUE	M.	Emmanuel BERART
Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Eric MELTESALE
M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Christine LE SAINT
M.	Bruno CAPY	Mme	Davina FAUA
Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlotte THAIAWE
conseillers en exercice	: 53	Mme	Françoise SUVE	Mme	Laurène CASSAGNE
		Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	: 36	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	: 48	Mme	Cindy PRALONG	M.	Daniel HINSCHBERGER
(12 procurations)		M.	Philippe BLAISE	M.	Joseph BOANEMOA
		M.	Luc BRUN	Mme	Laurie HUMUNI
		M.	Christophe DELESSERT	Mme	Jeanne POELLABAUER

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

SORTIE DE :

M. Jérémie KATIDJO-MONNIER

DELIBERATION N° 2022/1345
attribuant des subventions à diverses associations
à caractère environnemental au titre de l'année 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 22 DEC. 2022

Calédonie,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2013/824 du 17 septembre 2013 approuvant la stratégie et le plan d'actions Agenda 21 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/128 du 23 février 2022 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2022

VU la demande de l'association Forêt sèche du Mont-Vénus transmise le 17 juin 2022,

VU la demande de Mocamana, l'esprit nature en date du 13 septembre 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/198 du 2 décembre 2022,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable entendue en séance du 7 décembre 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E:

ARTICLE 1^{er} /

Sont attribuées des subventions pour un montant total de deux cent mille (200 000) francs CFP aux associations à caractère environnemental suivantes :

FORÊT SECHE DU MONT-VENUS Pour ses actions de reforestation du Mont Vénus	100 000 francs CFP
MOCAMANA, L'ESPRIT NATURE Pour l'opération «Ouen-Toro pour tous»	100 000 francs CFP

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2022, chapitre 65 «Charges de gestion courante».

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 22 DEC. 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 26 DEC. 2022

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Le maire,



Sonia LA GABRIELLE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont TPS)	-	2
POLE AMENAGEMENT (JR)	-	1
SGL (EC)	-	1
MISE EN LIGNE	-	1

Mis en ligne le :

27 DEC. 2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

SUBVENTIONS 2022 A DIVERSES ASSOCIATIONS A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL

Date de transmission de l'acte : 26/12/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 26/12/2022

Numéro de l'acte : 2022-1345 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20221222-2022-1345-DE

Date de décision : 22/12/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions attribuées aux associations